

# Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes **Réunion de clôture** Le Tréport, le 7 septembre 2010

## Accueil

*Les échanges sont animés par Philippe MARZOLF, membre de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).*

## Présentation des enseignements pour confrontation avec le public avant publication du compte-rendu

*Philippe MARZOLF, président de la Commission Particulière du Débat Public  
Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public  
Alain BRISAC, membre de la Commission Particulière du Débat Public*

Philippe MARZOLF fait état d'un débat suivi et argumenté, et chargé en émotion. Les avis exprimés lors des réunions publiques se sont avérés surtout défavorables au projet, mais les cahiers d'acteurs présentent une position plus nuancée. Au nombre des enseignements, il note des critiques sur l'aspect restrictif du débat par rapport aux nombreux projets éoliens qui vont se développer en Manche Est. Les objectifs du Grenelle et les taxes génèrent une certaine inquiétude, de même que l'imprécision régnant sur la répartition de la taxe qui sera perçue. Certains doutent de la capacité de l'éolien à contribuer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre tandis que d'autres en soulignent la propreté et la durabilité. Philippe MARZOLF a également remarqué une certaine réticence à confier à un acteur privé la production d'énergie.

Chantal SAYARET signale l'opposition massive des pêcheurs au projet. Ceux-ci redoutent la suppression d'une zone de pêche importante, la perte de leurs emplois, l'impossibilité de chaluter et des perturbations de l'écosystème. Si le projet devait se faire malgré tout, ils souhaitent une concertation sur les modalités d'implantation du parc, un ensouillage des câbles et une indemnisation pour la période du chantier. En termes de sécurité, les plaisanciers et les pêcheurs dénoncent les risques de collision découlant de la proximité du rail maritime, les risques de pollution, et la présence de mines. Concernant le paysage, des débats passionnés se sont tenus, autour de discours différents et de visions personnelles. Beaucoup concernent les simulations qu'ils jugent non convaincantes, et la crainte de l'impact lumineux des éoliennes.

Alain BRISAC note une demande globale de retombées économiques et d'emplois locaux si le projet se réalise. Toutefois, certains appellent à comparer les emplois gagnés et les emplois perdus. Il subsiste une interrogation sur l'engagement du maître d'ouvrage à favoriser une filière locale. S'agissant de la faune, la flore et du trait de côte, Alain BRISAC cite des craintes de perturbations sur la migration des oiseaux et sur le milieu sous-marin, et sur la modification hydro sédimentaires. Les études de La Compagnie du Vent ont été critiquées. Les acteurs du tourisme prédisent une baisse d'attractivité de la région, alors que certains estiment que le parc éolien peut susciter une certaine curiosité.

## **Echanges avec le public**

### **Réactions sur les enseignements**

Michel BESSON regrette la lenteur de fonctionnement du site internet de la CPDP, car il vient seulement de recevoir certaines réponses à ses questions. Il dénonce d'ailleurs la malhonnêteté des réponses de La Compagnie du Vent.

Yves BOINET indique qu'il a écrit à la Préfecture maritime de Cherbourg pour interpeller l'administration sur la sécurité en mer et l'impact des champs éoliens sur les radars. La Préfecture s'est montrée incapable de répondre précisément, ce qui choque M. BOINET.

Xavier GRIOCHE (Fédération Environnement Durable) cite un article de *Science et Vie* dans lequel RTE déclare que des centrales thermiques supplémentaires devront être installées lorsque l'éolien se sera développé, afin d'assurer les réserves d'énergie nécessaires. Cela contredit les assurances fournies par RTE dans le cadre des réunions publiques précédentes.

Alex PION annonce que la Fédération des chasseurs de la Somme qu'il représente se prononce contre l'éolien.

Monsieur PILNIAK explique que les études danoises ont porté sur les canards marins, alors que les canards français apparaissent surtout sur terre.

Monsieur LOUVEL se déclare déçu non tant par le débat que par les réponses qui lui ont été apportées. En effet, face aux questions sur le devenir de la pêche, aucune garantie n'a été présentée.

Philippe MARZOLF souligne l'utilité du débat, car si les positions de chacun n'ont que peu évolué, de nombreux arguments se sont échangés et ont pu être affinés au fil des réunions.

Philippe NEDELEC s'inquiète pour l'impact visuel et nocturne du parc éolien, qui risque de ressembler à un paysage autoroutier de flashes rouges et blancs.

Eric KRAEMER, adjoint au maire de Fort-Mahon, annonce un vote à l'unanimité du Conseil municipal de Fort-Mahon contre le projet éolien. Il exhorte les autres élus à s'exprimer afin d'éclairer leurs administrés.

Paul LHOTELLIER indique que la majorité des entreprises salue un projet de cette ampleur, qui peut constituer un atout pour la vie économique locale et contribuer à l'émergence d'une filière locale.

Monsieur LAURENT estime qu'un référendum local aurait été plus rapide et plus efficace, mais Philippe MARZOLF rappelle que les communes n'ont pas la compétence pour lancer de telles actions.

## **Que retire La Compagnie du Vent de ce projet ?**

*Pierre LAGANDRE, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent*  
*Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore*

Pierre LAGANDRE remercie la CPDP pour la qualité des débats qu'elle a conduits et constate la fidélité des enseignements tirés au contenu des débats. Il ajoute aux douze propositions énoncées par La Compagnie du Vent durant les réunions précédentes deux propositions supplémentaires : rendre le parc compatible avec l'activité de pêche et modifier l'implantation du parc éolien, afin de réduire son impact visuel et le décaler par rapport au port du Tréport.

Jean-Mathieu KOLB appelle à un travail en commun visant à étudier la participation des collectivités et des citoyens au projet. En ce qui concerne la première proposition, il propose de rendre possibles les arts dormants et traînants moyennant l'ensouillage des câbles, l'alignement des éoliennes sur les courants et un espacement des mâts qui permette la pêche des chalutiers de moins de douze mètres. Une zone d'interdiction de 50 mètres entourerait les éoliennes, et accueillerait des récifs artificiels afin de développer la ressource. Concernant la faune, la chasse et la pêche, La Compagnie du Vent a proposé d'organiser un groupement d'intérêt scientifique enrichi d'une dimension économique et de commander des études supplémentaires. La Compagnie du Vent suggère également la poursuite de l'élaboration partenariale du projet, et une saisine rapide de la Grande Commission Nautique.

## **Echanges avec le public, intercalés avec des interventions d'acteurs**

Jean-Pierre LE BAIL réclame les noms des actionnaires qui ont investi dans l'éolien et ceux des pêcheurs qui ont assuré qu'ils pourraient travailler au milieu des éoliennes.

Philippe MARZOLF souhaite savoir comment La Compagnie du Vent est parvenue à ces conclusions sur la possibilité de pêche.

Jean-Mathieu KOLB répond qu'il a travaillé avec des pêcheurs dans le cadre d'une étude qu'il propose d'annexer aux pièces du débat.

Patricia RACHEL dénonce un débat truqué et annonce qu'elle quitte la salle.

Jacqueline CORNET dénonce l'impact visuel considérable du projet, et revendique la paternité de l'idée du déplacement du parc vers l'ouest.

Pierre LAGANDRE confirme que sa suggestion a été prise en compte.

Monsieur LONGUENT, maire du Tréport, affirme l'opposition du Conseil Municipal du Tréport à ce projet, qui est localisé au milieu d'une zone d'une grande richesse halieutique. En effet, les emplois de pêche, directs et indirects ne doivent pas être négligés. Par ailleurs, il existe de nombreux risques pour les bateaux sur la zone. Le parc éolien n'apportera aucune activité importante à la région, ni aucun avantage aux consommateurs d'électricité et aux citoyens.

Alain LE VERN, présente la position du Conseil Régional de Haute-Normandie et du Syndicat Mixte du port de Dieppe, dont il est président. Il souhaite que cette région contribue à la diversification du bouquet énergétique, mais aussi permette de réduire les consommations, et de bâtir une filière d'excellence énergétique. Il refuse que le projet annihile les investissements consentis par le port de Dieppe en faveur des pêcheurs. Il réclame des engagements permettant de

garantir l'activité des ports du Havre et de Dieppe, et souhaite que la formation et la recherche sur l'éolien soient développées.

Monsieur BILON se déclare mandaté par 5 600 pétitionnaires qui se sont prononcés contre ce projet destructeur de ressources halieutiques, d'emplois, dangereux pour toutes les navigations et pour la centrale nucléaire. Il le dénonce également comme technologiquement dépassé et superflu, compte tenu des exportations françaises. Il fait remarquer que les déficits énergétiques sont localisés en Bretagne et sur la Côte d'Azur, et que GDF Suez implante de ce fait des centrales thermiques sur ces territoires. Enfin, il doute que des éoliennes puissent être implantées en Méditerranée et le long de la côte Atlantique.

Monsieur NARDIN se déclare surpris des calculs laissant penser que les pêcheurs pourraient chaluter au milieu du parc. Il ajoute que les courants du rail maritime demeurent dans l'axe de celui-ci, mais que les autres courants marins se modifient en permanence. Il s'interroge également sur la compatibilité du parc éolien avec les sauvetages en hélicoptère auxquels les secouristes ont de plus en plus recours.

Jean-Pierre GARNIER interroge les deux représentants de La Compagnie du Vent et souhaite savoir à qui profite le projet d'éolien en mer, tout en estimant que ces personnes ne pourront pas répondre à cette question. Il signale qu'il s'agit de GDF Suez, laquelle s'avère très performante pour dégager des profits à l'intention de ses actionnaires.

Eric TAVERNIER se demande pourquoi les personnes qui sont présentes ne s'interrogent pas sur la prospective énergétique, puisque qu'elles estiment que la France n'a pas besoin d'électricité supplémentaire. Elles doivent aussi réfléchir à l'avenir des centrales nucléaires en fin de vie. A cet égard, Eric TAVERNIER signale que le coût du démantèlement des centrales nucléaires est sans doute bien supérieur à celui des éoliennes.

Monsieur BOMPARD, CFDT, indique que tous les débats publics connaissent de telles tensions. Il estime que si l'on souhaite que la France sorte d'une production à 80 % nucléaire, il faudra développer les énergies renouvelables. Il cite un débat se tenant actuellement en Champagne sur l'enfouissement des déchets nucléaires. Il déclare préférer la prise en compte de l'intérêt général à celle de l'intérêt particulier.

Madame BEREGOVOY, conseillère régionale d'Europe Ecologie et porte parole des Verts, évoque les défis environnementaux dus au fait que la consommation d'électricité augmente plus vite que la production d'électricité durable. Elle dénonce la vision passéiste de la consommation et de la production d'énergie qui règne notamment en région Haute-Normandie, comme le prouvent les nombreux projets basés sur les énergies fossiles. Tout en soutenant le projet, elle souhaite que celui-ci réponde aux exigences d'une démocratie locale et énonce sa crainte d'un monopole des grands industriels du secteur.

Gérard MONTASSINE (Comité Régional des Pêches du Nord Pas de Calais) évoque l'engagement national sur l'éolien en mer et s'interroge sur la capacité des littoraux français à supporter un tel effort. Il dénonce la méconnaissance des métiers de la mer que manifestent les décideurs. En effet, il existe un important risque de perturbation des poissons ; de plus, aucune étude ne peut être citée en référence, à cause de la spécificité des milieux marins. Il annonce que les industriels se heurteront à la volonté des pêcheurs, et s'interroge sur le réalisme des schémas de démantèlement.

Jean-Marc FRANCHAISE se déclare surpris que le débat soit financé par La Compagnie du Vent. Il signale que les commentaires favorables sur internet proviennent souvent de personnes étrangères à la région ou de personnes ayant intérêt au développement de l'éolien.

Guillaume BLAVETTE (STOP EPR) s'étonne du contenu des discussions. Il dénonce l'impact du PCB, des industries pétrolières et le coût de la dépendance des énergies fossiles. Il estime que si l'énergie éolienne se développe, elle pourra constituer un argument en faveur de la fermeture de sites de production électrique polluants. Il souhaite que les plans éoliens soient débattus au niveau local, et maîtrisés par les collectivités locales.

François LAURENT signale que la France est reconnue comme exemplaire dans la lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, le Ministère de l'enseignement supérieur ne considère pas l'éolien comme une énergie d'avenir

Madame QUIGNON LE TYRANT, vice-présidente du Conseil Général de la Somme, indique que le département de la Somme se déclare favorable au projet, mais sous conditions. Il réclame un partenariat, un fond de revalorisation pour la reconversion des pêcheurs et un soutien à l'activité économique locale.

Patrick MARTIN vante les atouts de l'énergie éolienne, non polluante, qui ne met donc pas en péril la pêche, contrairement au pétrole qui saccage les océans.

Monsieur PORQUIER, vice-président du Conseil Régional de Picardie Ecodéveloppement, Climat-Energie, souligne la nécessité d'identifier des solutions à l'épuisement des ressources pétrolières. Par ailleurs, la Picardie compte 15 % de chômeurs. De ce fait, le Conseil Régional de Picardie n'a pas souhaité le projet, mais le considère aujourd'hui comme une opportunité.

Monsieur WAGRET indique que le CESR a élaboré un rapport sur les énergies en Haute-Normandie. Celui-ci ne souhaite pas un supplément de production d'énergie, mais une diversification du bouquet énergétique, en tirant profit du potentiel haut normand en matière d'éolien. Il émet plusieurs propositions afin d'améliorer le projet de La Compagnie du Vent.

Bertrand DE MIRAMON estime que la Haute-Normandie remporte la palme de l'éolien terrestre, ce qui s'avère désastreux. Il n'est donc pas nécessaire d'aggraver cette catastrophe.

Monsieur VERGER fait remarquer que la France, certes faible émettrice de gaz à effet de serre, produit d'importantes quantités de déchets nucléaires. La génération suivante devra donc faire évoluer les modes de production d'électricité.

Didier DUHAMEL doute de l'honnêteté du débat, compte tenu du coût et de l'efficacité de l'éolien. Il estime que la plupart des acteurs favorables au projet souhaitent seulement s'enrichir.

Monsieur BYHET, pêcheur à la retraite, indique avoir constaté au Danemark une pêche radicalement différente de la pêche en Manche. Il estime que les pêcheurs ne doivent pas être considérés comme des prédateurs de ressources halieutiques, mais comme des victimes. Il craint d'ailleurs la disparition de toute cette filière.

Monsieur CAMINE déclare que le CESR de Picardie, dont il est le président, souhaite émettre des propositions visant à permettre l'approbation de ce projet d'ampleur. Il regrette un manque d'information sur l'impact économique de tels projets, et souhaite pouvoir adopter une réflexion globale sur l'ensemble de la prospective éolienne. Il réclame également l'association des pêcheurs et des chasseurs, de même que l'assurance de l'absence d'effets négatifs pour l'environnement. L'intérêt de ce projet réside donc surtout en sa dimension économique.

Evelyne DUHAMEL, présidente de la CCI de Dieppe, souhaite que soient préservés les savoir-faire et les emplois au sein des nombreuses filières professionnelles concernées. Il s'agit de saisir

l'opportunité que représente le projet éolien, dans le respect de la population et des pêcheurs. Le respect de la sécurité maritime constitue évidemment un préalable indispensable.

Monsieur MAQUET, maire de Mers les Bains explique que l'Etat souhaite un développement ordonné de l'éolien et favoriser l'acceptabilité des projets présentés. Ce n'est pas le cas de ce projet, qui survient avant qu'aucune organisation globale n'ait été définie, et sera préjudiciable au tourisme, à la chasse et à la pêche. Il souhaite donc qu'un projet issu du projet Grand Large soit étudié.

Monsieur MAHEUT, président du Comité régional des pêches de Haute-Normandie, estime que l'intérêt national l'emporte toujours sur celui des marins pêcheurs. Il réclame donc que soit garantie la possibilité pour les pêcheurs de continuer à exploiter les ressources. Il cite la disparition des crevettiers de l'estuaire de la Seine du fait du projet Port 2 000. Il souhaite par ailleurs que le promoteur détaille davantage les conditions d'implantation du parc.

William DEVISME signale que La Compagnie du Vent et la CPDP n'ont pas tenu compte de l'Europe, qui a récemment décrété certaines interdictions de pêche qui amputent la zone de pêche des bateaux. De ce fait, l'activité des bateaux tréportais est déjà menacée. Enfin, il souligne l'importance d'un armement français, tant pour la pêche que pour la maintenance des futures éoliennes.

Monsieur LOTTIN, président de l'association des chasseurs en Baie de Somme, souligne le caractère incomplet des études effectuées par La Compagnie du Vent. Par ailleurs, si des éoliennes étaient implantées de Dunkerque au Havre, les oiseaux migrateurs pourraient modifier leurs routes migratoires. D'ailleurs, des ornithologues ont témoigné que les circuits migratoires avaient été perturbés par les éoliennes en Angleterre. Quant aux retombées économiques, les élus danois se sont préparés à l'éolien depuis longtemps et anticipent de nombreuses créations d'emploi dans le secteur éolien. Ces emplois ne seront donc pas implantés en France, et un doute identique subsiste également pour la maintenance.

Pascal CRIBIER, paysagiste, témoigne de sa participation à l'élaboration des simulations photographiques. Il souhaite donc continuer à travailler avec le cabinet ABIES.

Hélène DE VAUMAS affirme que sous prétexte de développement durable, on ne craint pas de détruire les fonds marins, la faune et la flore. Par ailleurs, il existe d'autres énergies renouvelables que l'éolien, beaucoup plus efficaces mais qui ne sont pas étudiées.

Gilles EUZENAT estime que ce projet s'avère excessivement coûteux, compte tenu de son impact sur le bouquet énergétique national. En effet, on peut économiser considérablement plus par les économies d'énergie. Il propose d'autres orientations pour des investissements favorables à l'environnement et moins coûteux.

Gérard MERCHER, directeur général du Havre Développement, justifie l'opportunité que représente l'éolien en mer, qui correspond à un vrai saut technologique. Il explique que les entreprises étrangères sont actuellement surchargées de commandes, et envisagent donc une implantation locale de leurs entreprises. Il souhaite donc que des entreprises françaises puissent fournir les pièces nécessaires à l'assemblage des éoliennes. Par ailleurs, la France doit enfin faire éclore une filière industrielle de l'éolien posé, si elle souhaite pouvoir aborder l'éolien flottant.

Alain BRIERE indique que la Communauté de Communes Bresle Maritime qu'il préside n'a pas souhaité arrêter de position commune, car les élus sont partagés sur ce projet. Il souhaite toutefois défendre les intérêts économiques et les emplois de ses administrés.

Monsieur THIERY, président de l'association Picardie Nature, signale que les autres projets n'occasionneront pas forcément l'organisation d'un débat public. Il souhaite que le projet des deux côtes se montre irréprochable, et que La Compagnie du Vent complète donc les études déjà réalisées sur la faune volante et marine. Il estime par ailleurs souhaitable que les éoliennes demeurent visibles, en raison du symbole de la consommation énergétique qu'elles constituent.

Francis OLOCCO constate que le débat semble plus sain que par le passé, et que semblent se dégager des thèmes plus rassembleurs. Il souligne la nécessité de la recherche dans le domaine des énergies renouvelables.

Jean-Marie BOULARD, représentant du tourisme sur la côte picarde, refuse que le trait de côte soit dégradé. Il souligne l'importance du tourisme en Picardie, car les emplois associés ne sont pas délocalisables. Il dénonce enfin les escrocs qui vendent un patrimoine naturel qui ne leur appartient pas.

Monsieur BEAUVISAGE, agent immobilier de Mers-les-Bains, critique l'absence d'un schéma directeur des parcs éoliens de la Manche, et remet en cause la compétence de La Compagnie du Vent. L'impact d'un parc éolien sur l'immobilier lui apparaît d'ailleurs évident.

Madame AGUIRRE BILON, élue du Tréport, vante la nature et la liberté. Elle souligne les efforts déjà consentis par la population haut normande en termes d'installations énergétiques, et dénonce le caractère illusoire des promesses de La Compagnie du Vent, ainsi que les risques de toutes sortes qui menacent la population et l'environnement.

Liselyne LAVOINE, commerçante au Tréport, estime qu'au lieu de limiter les émissions de gaz à effet de serre, le Grenelle 2 a donné naissance à un intense lobbying. Elle rappelle qu'un marin génère trois emplois à terre. Elle craint les naufrages, qui ne pourraient manquer de survenir, ainsi que la dégradation des emplois marins et le massacre des oiseaux migrateurs.

Monsieur SHUMPP, Fédération Environnement Durable, déplore le départ des élus favorables à l'éolien côtier, auxquels il souhaitait reprocher leur inconscience. Il dénonce le manque d'études prévisionnelles sur l'impact du projet éolien. Il cite l'exemple de Saint-Brieuc, où des études avaient été effectuées, et permettent de prouver l'impact négatif de tels projets sur l'emploi. De plus, ce parc éolien générerait seulement 10 % d'une tranche nucléaire, pour un coût disproportionné.

Monsieur CRAMILLY, association pour la protection du site de Varengewille et son environnement, estime que les supporteurs du projet y perçoivent tous un intérêt économique. D'autres pseudo-écologistes veulent expier les erreurs nucléaires passées. Il regrette l'insuffisance des réponses apportées, voire au manque de respect que marquaient certaines. Il se félicite toutefois de l'unité que ce débat a permis de faire naître. Il annonce qu'un collectif a été créé autour des professionnels de la pêche, du tourisme et des loisirs, des chasseurs, autour des élus ainsi que des citoyens et des associations de défense de l'environnement. Il avertit tous les promoteurs de semblables projets que ce collectif saura s'opposer à eux.